

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 8 AVRIL

INFORMATIONS

Le ministre de l'intérieur a fait parvenir à tous les préfets de nouvelles instructions relatives à l'envoi et à la distribution des Déclarations du gouvernement. Jusqu'ici ces Déclarations faisaient l'objet de placards spéciaux que chaque préfet avait à répartir entre toutes les communes de son département. Désormais, elles seront insérées dans le numéro de l'Édition des communes du Journal officiel et parviendront, directement, aux communes. Les maires feront procéder aussitôt à l'affichage.

LES PRÉFETS A PARIS

M. Charles Dupuy, ministre de l'intérieur, a commencé hier matin à recevoir les préfets. Un assez grand nombre s'étaient rendus au ministère de l'intérieur.

Ces réceptions seront forcément interrompues par la session des conseils généraux : elles seront reprises au fur et à mesure de la clôture des divers conseils.

LA COUR D'APPEL

Le Journal officiel donne un décret, encore signé de M. Bourgeois, nommant M. Tanon président de la chambre à la Cour de cassation.

Il est question de M. Cruppi, avocat général, pour le poste de procureur général près la Cour de Paris, en remplacement de M. Tanon.

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu hier dans l'après-midi, avec le cérémonial habituel, M. Canevaro, le nouveau ministre du Pérou à Paris.

LES DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Les journaux font généralement à la déclaration ministérielle un accueil de réserve. La plupart des journaux radicaux sont satisfaits, mais les autres reprochent à la déclaration de garder le silence sur des points importants.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Le voyage de M. Carnot dans l'Ouest, en Normandie et en Bretagne est ajourné aux grandes vacances.

LES CABINETS DES NOUVEAUX MINISTRES

M. C. F. Laurent, inspecteur des finances, est nommé chef de cabinet du ministre des finances.

M. Edmond Duchâtel, inspecteur des finances, occupera près de M. Peytral les fonctions de chef adjoint du cabinet.

Voici la composition du cabinet de M. Terrier, ministre du commerce :

M. Fournel, substitut à Versailles, chef du cabinet ;

M. Lefebvre de Sainte-Marie, ancien attaché au ministère de l'instruction publique, chef adjoint ;

M. Gatineau, sous-préfet, chef du secrétariat particulier ;

M. Gilotto, licencié en droit, secrétaire particulier.

M. Poincaré a été nommé ministre de l'instruction publique parce qu'il passe pour s'occuper de chiffres. Afin que l'imbroglio soit complet, M. le ministre de l'instruction publique a choisi pour chef de cabinet un chef de bureau au ministère du commerce.

M. Peytral, qui est pharmacien, va gouverner les Finances de la France. Son chef de cabinet sera sans doute un professeur de botanique.

Et tout en France se fait de même. Il n'est point surprenant que le pays soit à l'envers.

M. DUPUY ENFANT

Sait-on par les soins de qui a été élevé M. Charles Dupuy, le nouveau président du Conseil ?

Par le comte Benedetti, alors ministre de l'Empire.

M. Dupuy, recueilli par sa tante qui était au service de la famille Benedetti, trouva auprès du futur ambassadeur de France en Prusse un appui éclairé : on fit très bon accueil au pauvre enfant ; on lui trouva de l'intelligence et le comte Benedetti lui fit obtenir une bourse dans un lycée, ne se doutant pas qu'il préparait un futur ministre de la République.

Pendant les vacances, le petit Dupuy, qui est devenu un gros ministre, avait pris l'habitude de venir régulièrement passer ses congés dans la famille Benedetti.

L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

Le règlement d'administration publique que le gouvernement va préparer et soumettre incessamment à l'approbation du Conseil d'Etat, a trait aux moyens de donner satisfaction aux deux parties en présence, le marché privilégié et le marché libre. Avant tout il y aura lieu d'examiner s'il ne faudra pas modifier l'article 76 du Code de commerce. On se trouve, en l'espèce, en présence d'arrêts contradictoires. Il faut d'ailleurs attendre que le conseil des ministres, non pas demain, mais prochainement, en ait délibéré.

LE CANAL DE PANAMA. — L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE

Le liquidateur a été informé hier, par une dépêche de M. Mange, son représentant à Bogota, que le contrat de prorogation a été signé le 6 avril.

On sait déjà qu'un délai de vingt mois, expirant le 31 octobre 1894, est accordé pour la formation d'une nouvelle société.

Cette Société aura dix années, à partir de sa constitution, pour achever le Canal.

La liquidation doit payer en trois termes, au gouvernement colombien, une somme de 500,000 francs, qui viendra en déduction des 8 millions mis à la charge de la nouvelle Société.

La situation du matériel n'est en rien modifiée ; il fera l'objet d'un inventaire contradictoire.

Les autres stipulations des conventions précédentes avec le gouvernement colombien sont maintenues.

CONDAMNATION DE DEUX ÉTUDIANTS NANCÉENS

Une dépêche de Metz annonce que, en novembre dernier, deux étudiants Nancéens originaire de Metz, les frères Deville, avaient été arrêtés à Novéant, sur la frontière allemande : l'un portait des journaux interdits en Alsace, l'autre rentrait sans autorisation après avoir été expulsé.

Le Tribunal correctionnel vient de condamner le premier à 100 marcks d'amende et le deuxième à deux jours d'arrêts de force.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 avril 1893.

La Bourse reste ferme avec la conviction que le gouvernement trouvera d'ici au 25 avril un moyen d'apaiser le conflit entre les deux Chambres sur les questions budgétaires. Le 3 0/0 reste à 97 et le 4 1/2 à 106.70.

La Banque de France cote 3,900.

Le Crédit Foncier est en grande fermeté à 980. Il résulte des explications fournies par M. Christophle à l'assemblée des actionnaires que les municipalités ont déjà répondu en très grand nombre aux propositions de la Société en acceptant le nouveau taux à la condition de renoncer pendant 10 ans à tout remboursement.

La Société Générale a des demandes au comptant à 477 fr. Le Crédit Lyonnais, dont

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Le pistole entier a pris les armes, il accourt. Wilhelm met le sergent au fait de la situation.

— Il est mort, affirme-t-il.

— Où est le cadavre ?

— Le voilà !

— Une échelle ? vite une échelle ?

L'échelle est apportée.

Le sergent monte et de la pointe de sa baïonnette il secoue la victime, qui, dégagée, tombe lourdement sur le sol.

Tout le monde s'écarte.

— Oh ! il est bien mort !

On se rapproche.

Le premier qui arrive se fait précéder d'un vigoureux coup de baïonnette : une mesure de sûreté est toujours bonne à prendre.

Le corps demeure immobile.

Ah ! il est bien réellement mort, et Wilhelm est un habile tireur !

On entoure le cadavre.

On se baisse, on examine.

Oh ! honte et désespoir. Pauvre Wilhelm ! adieu beaux rêves.

Ce n'est qu'un mannequin !!!

— Quinze jours de cachot avec soupe sans viande et un morceau de pain dur, prononce le sergent indigné.

Et le malheureux clerc, passant subitement des enivrements d'une joie peu commune aux angoisses du plus profond désespoir, reçoit, en route pour sa demeure provisoire, force horions, coups de poing, coups de pied, coups de crosse.

Il faut bien qu'il y ait un responsable.

Wilhelm se souviendra de son premier coup de fusil.

Le plan projeté par Camille et complété par le maréchal des logis Faubert avait pleinement réussi. Pendant qu'un mannequin agité par le vent amusait ces messieurs du poste, les amis s'échappaient par l'autre extrémité de la forteresse, le long de l'angle de l'escarpe, et prenaient de l'avance.

Quand le sergent eut bien pesté contre la bêtise de son subordonné, qu'il se fut assuré par lui-même que quatre bons murs lui répondaient de sa personne, il réfléchit et, comme les idées ne vont pas plus vite, chez

les Prussiens, pour comprendre que leurs jambes pour monter à l'assaut, il se dit que cette comédie pourrait bien cacher un mystère, et ce mystère, il fallait le connaître.

Malheureusement pour le comte de Cresne, qui avait à protéger la fuite de ses compagnons, trois soldats avaient voulu le connaître avant leur chef et s'étaient emparés du fugitif, au moment où il allait rejoindre Martial et Faubert, auxquels il avait donné rendez-vous dans le petit village de Neuhaus.

Au lieu de le ramener dans sa prison, on lui attache fortement les membres et on le conduit dans un cachot, le cachot voisin de celui dans lequel le fameux Wilhelm tout en larmes songe aux vicissitudes de la vie.

Faubert et Martial étaient déjà loin.

— C'est égal, disait le premier, c'est un rude homme que de Cresne. Esprit, courage, instruction, il a tout pour lui ; sans lui, nous ne serions pas ici.

— Et quel cœur !

— Quelle imagination !

— Mais il n'arrive pas ; pourvu qu'aucun accident...

— Un accident ! Lui ! Quand nous avons passé, nous ! Oh ! vous n'y pensez pas, il est

plus fin à lui seul que tous les Prussiens de l'Allemagne.

— Ce n'est pas un gros compliment ; mais, pour le moment, il suffit que ce soit la vérité.

Et les deux artilleurs, tout en riant de la figure que devaient faire les mein herr, cheminèrent à la faveur de la nuit jusqu'au moment où ils arrivèrent à une des premières maisons de Neuhaus. A un signal convenu, la porte s'ouvrit et ils trouvèrent tout préparés des vêtements de paysans qu'ils se hâtèrent de revêtir.

En quelques étapes, ils gagnèrent la Suisse puis la France, convaincus qu'ils y retrouveraient le comte qui, sans doute, n'avait pas voulu les rejoindre, dans la crainte de les compromettre.

Pendant Camille de Cresne est toujours au cachot ; c'est là qu'il vit, ou mieux qu'il végète, pendant de longs jours, en attendant avec une bien légitime impatience la fin de sa captivité.

Les bruits du dehors n'arrivent pas jusqu'à lui : il est sans nouvelles des siens, sans possibilité de leur donner des siennes.

(A suivre.)

l'assemblée générale a eu lieu hier à Lyon, est à 765 fr.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 307 fr. Le conseil d'administration prévient les porteurs de 10 actions au moins qui voudront assister à l'assemblée d'avoir à déposer leurs titres le 14 avril au plus tard.

Les obligations Immeubles de France sont en progrès, les 3 0/0 à 390 et les 4 0/0 à 475 fr.

Les obligations des Ateliers et Chantiers de la Loire sont demandées à 464.

La souscription aux 3,000 actions nouvelles du Comptoir des Fonds Nationaux s'annonce comme un succès. C'est ce que semblerait indiquer la fermeté de l'action ancienne sur le marché, de 735 à 740 fr. Avec un capital élevé à 5 millions, cette société pourra continuer l'exécution de son programme qui consiste à prêter son concours à des affaires industrielles française et capital modéré.

Les Chemins Economiques cotent 428.

CH. HEYMAN et Co.

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 8 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 21°
Ce matin, à 8 h.		+ 11°
Midi,	761 ^{m/m}	+ 23°
Hausse	2 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 7°

Le *Courrier de Saumur* nous reproche, avec une aigreur que nous ne nous expliquons pas, d'avoir signalé l'absence du directeur de l'Abattoir. Nous sommes heureux de savoir que M. Bidault était en congé régulier et que son service a été assuré. En disant que M. Vinsonneau avait la main très ferme, nous a-t-on affirmé, pour tout ce qui concerne cet établissement, il n'y a pas là un éloge tellement exagéré qu'il puisse biffer du même coup les attaques qui ont été dirigées, dans l'*Echo*, contre notre ancien maire, pas plus que d'appeler l'attention et la sollicitude du nouveau maire sur un sujet aussi important ne constitue une attaque qui doive jeter le moniteur de la municipalité dans un état aussi fiévreux.

Il nous semble que c'est plutôt le *Courrier* que les précoces chaleurs incommodes au point de le jeter dans cet esprit de dénigrement qu'il signale. Après le reproche d'avoir parlé de l'Abattoir, ne nous reproche-t-il pas d'avoir passé sous silence une réclamation, qui a paru le même jour dans « un autre journal de la localité », comme il dit. Blâmé pour avoir parlé, blâmé pour n'avoir rien dit; pas facile à contenter, notre confrère.

Quant à l'affaire de Bagnaux, nous n'avons nullement outrepassé nos droits en reproduisant, avec une grande réserve, un bruit qui courait en ville, et nous l'avons fait sans désignation de personnalités, avec l'intention d'y revenir, si l'occasion s'en présentait.

Nous sommes heureux d'avoir à démentir de tels faits; mais pourquoi le *Courrier* ne s'adresse-t-il pas un peu à un autre journal de la localité? Cet autre journal de la localité parlait aussi de l'Abattoir. Pourquoi tous les reproches pour nous et rien pour l'autre journal de la localité? Le moniteur de la nouvelle municipalité aurait-il des raisons pour éviter les attaques du moniteur de l'ancienne? J. D.

Société des Courses au trot

On nous annonce que par décision de M. le ministre de l'agriculture en date du 30 mars dernier, la Société des Courses au trot de Saumur a été comprise, cette année, dans la répartition des encouragements de l'Etat pour une somme de trois cents francs applicable à un prix de courses au trot monté dont les conditions, proposées par la Société, seront arrêtées définitivement au moment de l'approbation du programme.

Les étalons de Saumur

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, toujours soucieux des intérêts des éleveurs, s'est ému de l'incapacité de Washington, l'un des étalons de la station. M. Pottier, conseiller général, vice-président du Comice, a adressé à M. le ministre de l'agriculture une demande de remplacement immédiat de cet étalon.

M. Coudreuse, député de Baugé, qui avait bien voulu appuyer cette demande, vient de recevoir de M. le ministre la lettre suivante:

« Paris, le 31 mars 1893.

» Monsieur le député,

» M. le ministre me charge de vous informer qu'il a reçu la lettre que vous lui avez adressée pour appeler son attention sur la demande de M. Pottier, conseiller général.

» Il a fait prendre une note toute spéciale de votre intervention, et il a prescrit l'examen immédiat de l'affaire dont vous l'avez entretenu. Dès que la solution qui va être activée autant que possible sera prête, vous en serez aussitôt avisé.

» Veuillez agréer, Monsieur le député, etc.

» Le chef de cabinet, BOUCARD. »

Subventions aux écoles libres

Dans sa séance du 11 mars, le Comité des écoles chrétiennes a accordé des subventions aux écoles libres d'Aubigné, de Coutures, Distré, Doué-la-Fontaine, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-du-Bois, Montsoreau, Saumur (la Visitation), Somloire et Soulangier.

Un ancien « Saumarien »

Le lieutenant-colonel du 12^e chasseurs, M. de Pommeyrac, qui vient d'être promu colonel au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique, a suivi les cours de l'École de cavalerie de Saumur du mois de décembre 1862 au mois de décembre 1863.

Avis aux officiers de l'armée territoriale

Les officiers de réserve de l'armée territoriale qui désirent prendre part à des exercices quelconques exécutés au 135^e régiment d'infanterie de ligne, peuvent consulter, à la caserne Desjardins, le tableau de service journalier et les prescriptions du rapport de chaque jour.

A partir du 1^{er} avril jusqu'au 10 juillet inclus, les 2^e et 4^e lundis de chaque mois, à l'exception du 2^e lundi du mois de juin, une séance sera successivement consacrée à l'école de section, à l'école de compagnie et à l'école de bataillon (exercices d'application et service en campagne).

Ces dernières séances dureront de 1 heure à 4 heures de l'après-midi, pendant le mois d'avril; de 6 heures à 10 heures du matin, pendant les mois de mai, juin et juillet.

La veille de chacun des jours désignés ci-dessus, le lieu de rassemblement de la fraction de manœuvre sera affiché au Cercle militaire et à la caserne Desjardins.

Trois manœuvres de garnison se feront dans les environs d'Angers, une en juin, deux en juillet, à des dates qui seront ultérieurement indiquées, et une manœuvre de trois jours, entre les garnisons d'Angers et Cholet, aura lieu dans les premiers jours d'août.

Militaires pour la moisson

Les cultivateurs qui désireront d'adjoindre, cette année, le concours des militaires pour les travaux de la moisson devront faire parvenir leurs demandes aux chefs de corps, par l'intermédiaire des préfets, avant le 15 avril prochain, délai de rigueur.

Ces demandes, sous peine d'être rejetées sans examen, seront formulées sur papier timbré et revêtues de l'avis favorable de la municipalité.

Le classement des chevaux et voitures

Le ministre de la guerre vient de décider que l'inspection et le classement annuel des chevaux et voitures, susceptibles de réquisition, auraient lieu du 15 mai au 15 juin prochain.

Les communes sont classées en trois catégories:

Dans la première, le classement a lieu tous les ans; dans les autres, il n'a lieu que tous les deux ans; les années de millésime pair dans celle de la deuxième catégorie et les années de

millésime impair dans les communes de la troisième.

Ce sont donc les communes de la première et de la troisième catégorie qui seront inspectées cette année.

La température et les récoltes

La chaleur et la sécheresse continuent avec une persistance qui commence à donner quelques inquiétudes. La terre est desséchée; les récoltes ne souffrent pas encore, mais les labours se font difficilement, les semis du mois de mars ont de la peine à sortir, et si l'herbe dans les prés hauts avance en maturité, elle n'a aucune sève et dépérit.

Les plantes fourragères, trèfles, raygrass, luzernes promettent de donner de bonne heure. Les choux verts poussent activement et fournissent une nourriture excellente en attendant les fourrages. Le prix des bestiaux se ressent toujours de la longue disette que nous avons traversée. Toutefois, la perspective d'une période plus favorable a déjà produit une heureuse influence; et les prix paraissent se relever un peu.

La vigne est en pleine végétation. Les grappes apparaissent presque aussi nombreuses que l'année dernière. Il a gelé légèrement plusieurs fois, mais, grâce à la sécheresse du sol, les gelées, jusqu'ici, n'ont pas porté, et la vigne donne les plus belles espérances. D'autant plus que les feuilles se développent rapidement et que dans une dizaine de jours elles protégeront suffisamment les grappes pour les mettre à l'abri des atteintes de la gelée.

Les hannetons ont déjà fait leur apparition. La chaleur et les feuilles nouvelles les attirent.

Gare les arbres! et plus tard, gare les récoltes!

Si les cultivateurs comprenaient bien que les hannetons donnent naissance aux vers blancs, ils se ligueraient pour détruire les hannetons, et si tout le monde y mettait de la bonne volonté, si tout le monde voulait passer une heure tous les matins, pendant un mois, à faire la guerre aux hannetons, nous n'aurions plus de vers blancs l'année prochaine.

Respect aux nids

Au moment où les petits oiseaux insectivores commencent à édifier leurs nids, il est à propos de remettre sous les yeux de nos lecteurs les chiffres vraiment formidables des pertes agricoles dues aux insectes nuisibles.

D'après des auteurs compétents, la perte causée aux céréales par les insectes serait de 7 à 6 pour cent. Mettons que cette proportion soit exagérée et réduisons-la à un pour cent. Dans ce cas, elle se chiffre par 50 millions de francs au bas mot. Pour les légumineuses, fèves, pois, haricots, lentilles, etc., les dégâts peuvent être estimés à pareille somme minimum. Il n'est nullement excessif d'évaluer à 50 millions également la perte que les insectes

463 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Ah! reprit le chevalier en tombant à genoux, c'est la cloche qui a tinté l'agouie de ma mère!

— Demain vous pourrez prier sur sa tombe, répondit Suzanne qui reprit subitement toute son énergie. Marchons, mon oncle! vos jours d'exil sont passés!

M. d'Estouville se releva, et comme il vit que sa nièce hésitait sur le chemin qu'elle devait prendre, il saisit son bras, et il l'entraîna plutôt qu'il ne la conduisit à travers des ruines et des sentiers qui se croisaient en tous sens, jusqu'à une petite porte placée sur une des faces de la tour. Là il s'arrêta un moment pour se recueillir, puis il souleva le loquet de cette porte qui s'ouvrit sans difficulté.

Appuyé sur l'épaule de sa nièce, il resta immobile sur le seuil.

Dans une grande salle voûtée et éclairée par une petite lampe suspendue dans la cheminée,

une vieille femme et deux hommes priaient agenouillés devant une image de la Vierge.

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, Simon Lelierre s'était retourné et le chevalier l'avait reconnu.

— Mon frère! s'écria M. d'Estouville.

— Notre maître! répondirent Hubert et Simon.

— Mon enfant! dit l'aveugle en tendant les bras du côté de la porte.

— Vos amis! reprit alors la douce voix de Suzanne, qui se hâta de conduire son oncle dans les bras de la vieille nourrice.

Pendant plus d'une demi-heure les voutes sonores de la grande salle d'Estouville n'entendirent que des sanglots et des paroles entrecoupées. « Ils sont revenus. Elle m'a sauvé. Je puis mourir en paix. » Puis toutes les voix ensemble: « Mon Dieu, soyez béni! »

Hubert Lelierre fut le premier qui retrouva assez de calme pour raconter comme quoi ils avaient su l'arrivée en France de leur ancien maître, et prévu son retour en apprenant l'acquisition que mademoiselle Suzanne avait faite. Il leur dit ensuite que tous les habitants du village avaient racheté leurs biens et qu'ils étaient prêts à les restituer.

M. d'Estouville ne put répondre à ces paroles touchantes qu'en pressant sur son cœur celui qui venait de les prononcer.

— Ma fille, dit-il, en se tournant du côté de Suzanne, qui avait appuyé son ravissant visage, encore embelli par le bonheur, sur l'épaule de la vieille aveugle, ces hommes ont été des amis pour nous, parce que de tout temps nous avons été des frères pour eux. Quel enseignement!

— Mes enfants, dit la nourrice, conduisez M. le comte et mademoiselle là-haut.

Le chevalier, auquel la mère Lelierre venait de rendre le titre qui lui appartenait, offrit le bras à l'aveugle, Hubert décrocha la lampe suspendue dans l'intérieur de la cheminée, et tous les cinq montèrent au premier étage de la tour.

Là les regards de Suzanne et de son oncle furent frappés d'un spectacle qui acheva de pénétrer leurs cœurs d'une admiration et d'une reconnaissance au-dessus du pouvoir de l'expression.

Dans une pièce immense était réuni tout le mobilier de la tour d'Estouville tel qu'il était en 1789.

La muraille recouverte de vieilles tapisseries

de toutes les grandeurs et de tous les dassins, supportait en outre une longue suite de portraits de famille, parmi lesquels il n'y en avait pas un seul qui portât les marques stupides et féroces de la rage révolutionnaire, comme cela s'était vu dans plusieurs châteaux.

Les solives du plafond disparaissaient sous des trophées d'armes. M. d'Estouville, en levant les yeux vers le ciel, pouvait lire là d'un seul regard l'histoire de ses ancêtres.

Dans un coin de l'appartement, un lit immense, dont les colonnes soutenaient des rideaux de damas rouge, était placé dans un isolement respectueux: c'était celui où la comtesse, mère du chevalier, avait rendu le dernier soupir. Un grand coffre de fer était rangé contre la muraille, à quelque distance.

— Ici, monsieur le comte, dit Hubert, en désignant le coffre de la main, sont tous vos papiers de famille, tous vos titres de noblesse.

— Le plus précieux de tous, mes amis, reprit M. d'Estouville, est le dévouement que vous nous avez montré. Il en apprendra davantage sur notre passé aux générations futures que tout ce qui est écrit là.

(A suivre.)

causent dans l'ensemble des autres cultures (phyllaxera mis à part, bien entendu!).

Rien que l'anthronome, sorte de charançon destructeur des bourgeons du pommier, peut anéantir en bouton, dans une plantation normale de 3 hectares 1/2, huit millions de pommes.

C'est une perte de 150 à 200 millions par an que les insectes nuisibles infligent à l'agriculture française.

Respectons donc les petits oiseaux, destructeurs d'insectes, et d'abord respectons leurs nids!

Nos artistes

Le théâtre de Poitiers a réouvert ses portes, mardi, avec *Lucie de Lammermoor*.

La salle entière a salué de chaleureux applaudissements M^{me} Desgoria. La scène de la folie a été pour elle l'occasion d'un grand succès.

M. Jahn a interprété à la satisfaction de tous le rôle d'Arthur.

Suicide à Tours

En rentrant chez elle mercredi soir, M^{me} Huon, femme d'un mécanicien de la Compagnie d'Orléans, demeurant rue de Bouilly, a trouvé son mari asphyxié par le charbon. Huon avait déjà tenté de se suicider il y a huit jours à la suite d'une punition qui lui avait été infligée.

Fausse nouvelle

Le *Petit Journal* annonçait avant-hier que le brigadier de Liaux, du 25^e régiment de dragons, en garnison à Tours, s'était fait à Thouars des blessures très graves en sautant d'un train en marche et que son état inspirait de vives inquiétudes.

Or, le brigadier de Liaux est encore inconnu au 25^e dragons; peut-être est-il aux cuirassiers?

Un vélocipédiste pris dans les rails du tramway

Avant-hier soir, avenue de Grammont, à Tours, un jeune homme monté sur une bicyclette se dirigeait du côté de la barrière à une allure très modérée.

Il voulut se mettre de côté pour laisser passer une voiture, et se dirigea sur les rails des tramways.

Il avait à peine parcouru quelques mètres, qu'une des roues de sa bicyclette s'engageant dans un rail, la machine s'arrêta brusquement, et le pauvre jeune homme s'en alla tomber la tête sur le bord du trottoir.

Il se fit dans sa chute une blessure assez grave, et sa bicyclette a été légèrement endommagée.

Cavalcade à Châtelleraut

On annonce, pour demain dimanche 9 avril, une grande cavalcade qui sera, nous dit-on, des plus brillantes.

Cette fête, donnée au profit des pauvres, attirera certainement une foule nombreuse à Châtelleraut.

Maitre, domestique et fournisseur

La 7^e chambre du tribunal civil de la Seine vient de décider que le maître qui a remis à son domestique l'argent nécessaire pour acheter des fournitures destinées aux besoins du ménage n'est pas responsable envers les fournisseurs qui ont fait crédit au domestique.

Voici, dans leurs détails essentiels, les faits qui ont provoqué ce jugement.

Une dame M..., ayant constaté que son cuisinier, le nommé Jules Courteaud, avec lequel elle réglait tous les deux jours les dépenses de bouche, s'appropriait les sommes qu'elle lui remettait, et, ne payant pas les fournisseurs, se faisait livrer des marchandises à crédit, le congédia, porta plainte et le fit condamner par défaut à six mois de prison pour abus de confiance.

Or, quelques jours plus tard, un sieur X..., boucher, actionnait la dame M..., devant le tribunal civil, en paiement de la somme de 375 francs, montant des fournitures livrées à crédit, pendant un mois, au cuisinier infidèle.

Le boucher vient d'être débouté de sa demande, attendu « que le maître n'est pas responsable du paiement des fournitures de bouche nécessaires à sa maison, et faites à crédit à son domestique, lorsqu'il est constant qu'il a toujours régulièrement remis à ce dernier les sommes nécessaires pour payer chaque jour et au comptant les dites fournitures, et qu'il ne lui a jamais donné mandat de demander aux fournisseurs un crédit quelconque, de quelque durée que ce fût ».

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 6 avril. — Alberte-Blanche-Marie-Mathilde Bouvier, rue des Pâiens.

DÉCÈS

Le 7 avril. — Louise Leroy, 11 ans, rue de Fenet.

Le liseur de pensée

Ce soir, à 8 heures, au *Café de la Bourse*, BELLINI, le liseur de pensée, émule de M. Pickman, le grand succès parisien.

Une partie de billard les yeux bandés.

M. Bellini compte rester à Saumur une partie de la semaine prochaine.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du vendredi 24 mars

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

L'audience s'ouvre par la condamnation des deux vagabonds Devosse et Cabellie, qui sont condamnés, le premier à 48 heures de prison, le second à 15 jours de la même peine.

On juge ensuite, par défaut, cette gamine de 45 ans, Amélie Lainé, dont nous avons raconté les vols précoces, à Souzay, au préjudice de la veuve Bidault.

Amélie Lainé et toute sa famille ont pris la poudre d'escampette, débarrassant le pays de leur présence. Le Tribunal ordonne qu'elle soit recherchée et, en attendant, décide qu'elle sera internée dans une maison de correction, jusqu'à ce qu'elle ait accompli sa vingtième année.

Défaut est également prononcé contre le nommé Esnault, qui, au métier de vendeur de journaux, joignait celui de courtier d'assurances. Seulement Esnault avait pour habitude de mettre dans sa poche l'argent que les clients lui remettaient pour le directeur de la compagnie la *Confiance*.

Cet honorable directeur avait donc mal placé la sienne, et les six mois de prison que le tribunal alloue à l'indélicat Esnault ne compensent pas la perte que lui fait éprouver son courtier.

Une femme sur les bras

Dans le courant du mois dernier, le sieur Licois, cantonnier et épicier à Tigné, ayant eu à s'absenter une matinée, ferma soigneusement portes et fenêtres; aussi ne fut-il pas surpris de trouver, en rentrant, sa fenêtre grande ouverte. Il le fut bien davantage lorsque, s'apprêtant à franchir cette brèche improvisée, il lui tomba une femme dans les bras.

Se doutant que la galanterie n'était pour rien dans cette visite, Licois n'en mit aucune dans ses manières avec la dame, qu'il maintint solidement, dans le seul but de faire constater un vol qu'il soupçonnait avec raison.

A l'audience, la prévenue, une femme B..., reconnaît avoir dérobé un peu de café et de chocolat, pour une valeur de 2 francs; ce qui lui vaut un mois de prison, peine mitigée par l'application de la loi Bérenger.

A l'énoncé du jugement, la femme B... est prise d'une violente attaque de nerfs. Son mari est obligé de l'emporter dans ses bras, de sorte que ce petit drame, commencé dans les bras d'un étranger, en passant par les bras de Thémis, se termine dans les bras du mari.

Les suites d'une farce

François Guéréchaud, cultivateur à Donces, s'est livré, aux dépens de ses voisins, à une farce dont il a bien failli être le diable.

Une demi-douzaine de voisins et lui également tiraient de l'eau à un puits qui leur était

commun, avec une corde, munie d'un crochet ou chabut, le tout commun également. Ce qui l'était moins, c'était la façon d'agir de Guéréchaud qui cachait tantôt le chabut, tantôt la corde et finalement les deux.

Deux ou trois voisins exaspérés le dénoncèrent pour vol de ces objets: on retrouva bien la corde chez lui, en évidence sous une table, mais de chabut, point, et on le cherche encore.

Guéréchaud nie l'avoir jamais eu en sa possession: quant à la corde, il l'avait prise, autant par mesure de représailles, en attendant qu'on eut rapporté le maudit chabut, que pour la mettre à l'abri, puisqu'elle était inutile.

Le tribunal accepte cette explication, malgré l'insistance de M. le procureur de la République et, ne trouvant pas d'intention frauduleuse dans la conduite du prévenu le renvoie de la plainte purement et simplement.

Sachez, Guéréchaud, que les meilleures plaisanteries sont les plus courtes et ne cachez plus ni corde ni chabut, au moins pendant si longtemps.

Le jeune Douset comparait sous l'inculpation d'avoir soustrait une pièce de 20 francs, un louis, comme on dit dans le monde chic, un napoléon, comme on disait à la cour du dernier empereur, dans le gilet de son patron.

A une audience précédente, il avait nié, ce qui avait exigé le renvoi de l'affaire à une autre jour pour entendre les témoins. Aujourd'hui Douset avoue les faits et M^e Le Ray sollicite pour lui l'application de la loi Bérenger. Ce jeune homme, dit-il, est sur le point de s'engager; avec le bénéfice de cette loi, sa condamnation ne devant pas figurer sur les pièces à remettre à l'autorité militaire, il pourra ainsi éviter les ennuis qui s'attachent aux jeunes soldats pourvus d'un casier judiciaire. Sans cette mesure, Douset ne pourrait même pas s'engager volontairement comme il en a l'intention.

Le tribunal, prenant en considération les raisons du défenseur, condamne Doucet à un mois de prison, sous bénéfice de la loi Bérenger.

Entre amis

Donne-moi de quoi que t'as et t'auras de quoi que j'ai. Ainsi devaient deux marchands forains, venus de Tours à Saumur et qui, pour ne pas payer d'excédent de bagages, se prêtèrent réciproquement leur billet pour l'enregistrement des bagages.

Mis en éveil par leur conversation, le facteur enregistreur ouvrit l'œil et il fit bien, car à peine l'un des deux compères venait-il de présenter ses bagages, avec deux billets, que l'autre se présentait également dans les mêmes conditions, avec deux billets sur lesquels le facteur crut même reconnaître des traces de lavage; mais ce dernier point n'est pas retenu dans l'accusation.

Nollet et Durieux comparaissent donc simplement pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer. Le premier, Nollet, rejette peu charitablement les torts sur son ami, qui aurait abusé de sa candeur naïve et se serait servi de son billet sans son autorisation. Le second, Durieux, raconte une histoire à dormir debout, dans laquelle il s'embrouille lui-même: il a d'ailleurs déjà été condamné une fois pour le même fait.

En conséquence, Nollet attrape 25 francs d'amende et Durieux 75 francs, ce qui, avec les frais, augmentera singulièrement le prix de leur transport.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Avril 1893

3 0/0.	96 97
3 0/0 amortissable.	97 20
4 1/2.	106 70

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de **RICQLÈS** de MENTHE. Contre les moindres malaises, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre-grippe et refroidissements: excellent aussi pour la toilette et les dents. 54 Récomp. dont 30 Méd. d'or. Exiger le nom DE RICQLÈS.

Dernières Nouvelles

ELECTIONS MUNICIPALES DE PARIS

2^e arrondissement

Hier soir, dans une réunion électorale tenue chez Lemardelay, M. Duplan, pressé de questions par l'assistance, s'est prononcé, formellement, pour la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux, au double point de vue économique et financier et du bien-être des malades.

Même déclaration a été faite dans le quartier Bonne-Nouvelle par M. Ulysse Crozat, qui se porte candidat indépendant.

LES FEMMES CANDIDATES

Un réunion publique organisée par les femmes candidates et présidée par M^{me} Astier de Valsayre, n'a pu s'achever hier soir. Les étudiants ont envahi la salle de la rue de la Montagne-Sainte-Genève, et la séance a dû être levée au milieu d'un tapage indescriptible.

L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE TYPHOÏDE

L'épidémie typhique, qui a déterminé l'évacuation du Dépôt de la préfecture de police, s'est étendue à la Roquette et à la Santé; la Grande-Roquette a été évacuée en partie sur la Petite-Roquette.

Dans divers quartiers de Paris, on signale également de nombreux cas de typhus.

LES TRIPOTAGES ALGÉRIENS

Alger, 7 avril. — Les débats de l'affaire Sapor ont recommencé aujourd'hui.

Le rapport fait ressortir certains détails laissés dans l'ombre par les considérants du jugement du tribunal correctionnel.

Une vive émotion se produit dans l'auditoire lorsque M. Lefebvre annonce, ce qui avait déjà été divulgué par les journaux, qu'il a reçu une lettre d'un sieur Santanac, qui a été un des principaux témoins à charge.

Dans cette lettre, Santanac déclare avoir menti devant le tribunal correctionnel et avoir cédé aux sollicitations des ennemis de Sapor. Toutefois, ce repentir tardif provoque l'incrédulité et laisse planer des soupçons sur sa sincérité, lorsque M. Lefebvre fait remarquer que ladite lettre porte bien la signature de Santanac, lequel en accepte toute la responsabilité, mais qu'elle est écrite par le nommé Arène, un des partisans de Sapor.

Après la lecture du rapport, la parole est donnée à M^e Mallarmé, défenseur de Sapor.

L'audience est renvoyée à demain.

MOUVEMENTS D'ESCADRES

Brest, 8 avril. — Le contre-amiral Sallandrouze de Lamornaix, commandant en chef la division volante, a fait sa visite d'adieu hier soir, au préfet maritime.

L'escadre volante doit partir aujourd'hui.

La première division de l'escadre du Nord quitte l'avant-port pour aller en rade.

TROUBLES A BUENOS-AYRES

Buenos-Ayres, 7 avril. — La révolte qui a éclaté le mois passé dans la province de Catamarca prend de graves proportions. Les insurgés et les troupes ont eu plusieurs rencontres. Il y a eu des deux côtés de nombreux morts. Les prisonniers ont été passés par les armes.

Les insurgés se sont de nouveau emparés des chemins de fer.

Des troupes ont été envoyées dans cette province pour protéger ce qui appartient à la nation.

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaupaire, SAUMUR

Pois moyens, 1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	0,60	—	1,10
— très fins,	0,70	—	1,60
— extra fins,	0,95	—	1,75
Haricots verts,	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	0,55	—	1,00
— extra fins,	0,90	—	1,60
Flageolets,	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande,			
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.			

Le Gérant : G. JOUAUST

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Ceudrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

**PURGE
D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Par acte passé devant Me Gautier et son collègue, notaires à Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, la Société anonyme immobilière de la Providence, dont le siège social est à Angers, route Saint-Léonard, n° 35, a acquis de M. Auguste Yvon fils, propriétaire, demeurant quartier du Chardonnet, à Saumur, époux de Madame Marie-Hélène Bonnot.

Ce accepté par M. Léon de La Coste Lareymondie, avocat, demeurant à Niort, rue de Fontenay, en sa qualité d'administrateur délégué de ladite Société.

Une cave dans le roc, composée de plusieurs bras, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère; ladite cave a son entrée derrière l'église de Nantilly et s'étend sur la propriété du couvent de Sainte-Anne et le Jardin des Plantes de la ville de Saumur, telle que cette cave existe avec tout ce qui en dépend; sous réserve et y compris la communauté au puits avec les sœurs, et celle à la porte d'entrée à la cour-droite avec M. Leroy.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-treize, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié, suivant exploit de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre mars 1893, enregistré.

1° A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur;

2° A Madame Marie Pelletier, épouse de M. Auguste-Marie Christiani, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saumur;

3° A Madame Hélène Bonnot, épouse séparée de corps et de biens de M. Auguste Yvon, propriétaire, ladite dame demeurant à Saumur;

4° A Madame Louise-Joséphine Ménard, épouse de M. Alexandre Mée, demeurant à Saumur;

Avec déclaration que cette notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour que les sus-nommés aient à prendre, dans le délai de deux mois, telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseront, et que faute par eux de ce faire dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature;

Et spécialement à M. le Procureur de la République que les précédents propriétaires de l'immeuble vendu sont:

Communauté d'entre Madame Hélène Bonnot et M. Auguste Yvon; propre de M. François Huichard; communauté Yvon-Bonnot; communauté de M. Auguste-Marie Christiani et Madame Marie Pelletier, son épouse; indivision d'entre M. Christiani et M. Charles-Hippolyte-Antoin Carichou; communauté d'entre M. Angelo Bolognesi et Madame Hortense Dudouet; communauté d'entre M. Alexandre Mée et Louise-Joséphine Muiard;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

ANDRÉ POPIN.

A VENDRE très joli **COB**, 8 ans, 1^m55, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise. — S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

Le MARDI 11 AVRIL 1893, à une heure de relevée, au domicile de feu M. VASSEUR, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 12.

Requète de M. Dèzé, propriétaire à Saumur.

Il sera vendu:

Bois de lit, literie complète, secrétaire, armoires, buffets, bahuts, commodes, table de nuit, bureau, chaises, tables, cuisinières, ivres, fauteuils, glaces, pendule, garde-robe, linge de corps et de ménage, bouteilles vides, outils, engins de chasse et de pêche, vaisselle, verrerie, débaras.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Mairie de Longué

**ADJUDICATION
De Travaux**

Le DIMANCHE 23 AVRIL 1893, à deux heures du soir, à la Mairie de Longué, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour construction et réparations de caniveaux et de bordures de trottoirs dans diverses rues et places de la ville.

Montant du devis. . . 6,000 fr.
Cautionnement . . . 200 fr.

On pourra prendre connaissance du devis et du cahier des charges au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le Maire,
CAILLEAU, adjoint.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie. — S'adresser rue Cour-Si-Jean, 5.

**APPARTEMENT
A LOUER**

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit-Thouars, n° 5.

VIGES AMÉRICAINES

OTHELLO: 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Aussitôt après l'adjudication sur licitation qui aura lieu le même jour, **Dimanche 16 Avril 1893**, de plusieurs immeubles, dépendant de la communauté Renard-Beaujon, des Rosiers.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune des Rosiers, dépendant de la succession de M. RENARD-BEAUJON:

1° Un hectare de terre, au lieu dit le Bas-du-Sault ou la Tour-Durand, joignant d'un bout un chemin, d'autre bout la ligne du chemin de fer;

2° 27 ares 50 centiares de pré, au Bas-du-Sault, près la Tour-Durand, joignant d'un côté M. Batais, d'un bout le chemin des Forges.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e DEMAZIÈRE, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

TERRE DE MAULNE

Située communes de Broc et de Chalonnes (Maine-et-Loire), de Marçilly-sur-Maulne et de Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire).

Comprenant: le château de Maulne, huit fermes et un moulin, le tout d'un seul tenant, contenant 110 hectares 70 ares 80 centiares.

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter:

1° A M. GOUJIL, propriétaire à Ballée (Mayenne);

2° Et à M^e DEMAZIÈRE, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Plusieurs LOGEMENTS

Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Exposition d'Articles de Pâques et du 1^{er} Avril

Œufs et Poissons en Chocolat et en Sucre

Modèles les plus nouveaux de Vannerie fine et Porcelaine. — Poissons en carton, Surprises, etc.

GRAND CHOIX DE PAIN D'ÉPICE

Arrivages de primeurs tous les jours.

ÉTABLISSEMENT MAGE ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant: vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que: Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Convertis, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalons, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville-de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.